



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1235

Lyon - Pékin 2022 - Paris 2024 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de conventions

Direction des Sports

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 NOVEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. CHEVALIER (pouvoir à M. SOUVESTRE), Mme GOUST (pouvoir à Mme DELAUNAY), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. LEVY), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1235 - LYON - PEKIN 2022 - PARIS 2024 - SOUTIEN INDIVIDUEL
AUX ATHLETES DE HAUT NIVEAU - APPROBATION DE
CONVENTIONS (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon souhaite accompagner les athlètes de haut niveau issus d'associations sportives locales dans leur préparation aux Jeux olympiques et paralympiques. Par leurs performances et leur esprit de solidarité, ils assurent la promotion de leurs disciplines sportives et en permettent le développement.

Reportés d'un an en raison de la pandémie mondiale de Covid-19, les Jeux de Tokyo qui se sont déroulés l'été dernier ont consacré six athlètes lyonnais-es (hors sports par équipe) : le duo Hugo Boucheron et Matthieu Androdias en aviron (médailles d'or), Alexandra Lloveras en paracyclisme (médaille d'or en contre-la-montre et médaille de bronze en course sur route), Anne Barnéoud en tennis de table handisport (médaille de bronze), Maxime Thomas en tennis de table handisport (médaille de bronze) et Annouck Curzillat en paratriathlon (médaille de bronze).

Le 14 septembre 2021, la Ville de Lyon a célébré ses athlètes à l'occasion d'une cérémonie officielle réunissant sélectionnés comme médaillés et a remis à ces derniers la médaille de la Ville.

Un athlète lyonnais est encore engagé pour les Jeux paralympiques d'hiver de Pékin qui se dérouleront du 4 au 13 mars 2022.

Dans trois ans, la France accueillera à Paris les Jeux olympiques 2024, du 26 juillet au 15 août ; suivront les Paralympiques du 28 août au 8 septembre. La Ville de Lyon a candidaté et a été retenue pour faire figurer au catalogue officiel cinq centres de préparations aux Jeux. Ces lieux aujourd'hui référencés pourront être choisis par des délégations internationales comme site de stage préparatoire en amont de la compétition et comme base arrière pendant la durée des Jeux olympiques et paralympiques.

Vingt-quatre sportives et sportifs, listés haut niveau par le Ministère chargé des sports après avis des fédérations, parmi lesquels neuf athlètes handisport, se sont d'ores et déjà engagés dans la préparation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

La pratique d'une discipline sportive à un très haut niveau nécessite pour les sportifs et pour les clubs un investissement conséquent, tant pour la pratique de l'entraînement et de la compétition, qu'en matière de mobilité et d'adaptation entre études, vie personnelle et professionnelle.

Aussi, la Ville de Lyon souhaite plus que jamais soutenir les grands talents de demain, à l'instar de Earwyn Abdou (athlétisme), Kalyl Amaro (athlétisme), Jules Bouyer (plongeon), Djenna Laroui (gymnastique artistique), Tom Minn (gymnastique artistique), Armand Spichiger (escrime), Axel Zorzi (para-athlétisme), Samuel Arque (aviron), Silane Mielle (gymnastique artistique), Yojerlin Cesar (boxe) et Sara Iafrate (haltérophilie), toutes et tous âgés de moins de 18 ans et dont la présence au sein de leur club entraîne dans leur sillage de jeunes pratiquants.

Pour chaque sportif dont la préparation s'inscrit dans le cadre de cette opération, une convention tripartite entre l'athlète, le club dont il/elle est issu-e et la Ville de Lyon fixe les obligations de chacune des parties, et précise notamment le montant de l'aide allouée en fonction de la catégorie dans laquelle l'athlète est listé.

Ainsi, le club doit mettre à disposition du sportif les conditions d'entraînement les plus adaptées à son niveau de pratique ; il s'engage ainsi à favoriser une préparation optimale de l'athlète concerné.

Le club doit informer la Ville de Lyon de tous les résultats sportifs de l'athlète et s'engage à transmettre tous documents financiers que la Ville de Lyon serait amenée à lui demander le plus rapidement et le plus complètement possible.

De son côté, le sportif, en plus de son assiduité à l'entraînement et de sa participation aux différentes rencontres internationales programmées par la fédération dont il dépend, devra porter le plus souvent les couleurs de la Ville de Lyon durant les entraînements et compétitions, et participer ponctuellement aux actions de communication que la Ville de Lyon serait amenée à mettre en œuvre.

Une commission technique composée :

- du président de l'Office des sports de Lyon ou son représentant ;
- du conseiller haut niveau et haute performance à la Maison régionale de la performance Auvergne-Rhône-Alpes ;
- du directeur des sports de la Ville de Lyon ou de son représentant ;
- de l'adjointe au Maire de Lyon déléguée au Sport.

a été mise en place afin de proposer une liste de ces sportifs.

La Ville de Lyon s'engage à financer les athlètes en fonction de leur classement dans chacune des catégories suivantes, A et B :

- catégorie A : sportifs de catégorie Elite sur les listes ministérielles, participant à des Championnats d'Europe et/ou des Championnats du Monde en 2021 et/ou les Jeux olympiques et paralympiques, ayant obtenu des résultats significatifs (finalistes et/ou médailles) ;
- catégorie B : sportifs de catégorie Sénior et Relève sur les listes ministérielles, participant à des Championnats d'Europe et/ou des Championnats du Monde en 2021 et/ou les Jeux olympiques et paralympiques ; sportifs de catégorie Espoir figurant sur la liste des collectifs nationaux et ayant réalisé une performance en compétition internationale.

Dont les montants pour l'année 2021 sont :

- catégorie A : 7 500 €;
- catégorie B : 4 100 €

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élu-es :

a) Dans L'EXPOSE DES MOTIFS :

- retirer le 3^{ème} paragraphe:

« Une commission technique composée :

- Du président de l'Office des Sports de Lyon ou son représentant ;
- Du conseiller haut niveau et haute performance à la Mission régionale de la performance Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Du directeur des sports de la Ville de Lyon ou de son représentant ;
- De l'adjointe aux Maire de Lyon déléguée au Sport ».

b) Dans le DELIBERE :

- lire :

« 1- ARQUE Samuel – Aviron Club Lyon Caluire (Hors Lyon) ».

- au lieu de :

« 1- ARQUE Samuel – Cercle de l'Aviron de Lyon (HL) ».

DELIBERE

1- Les participations financières figurant au tableau ci-dessous sont accordées, pour l'année 2021 :

	Nom	Prénom	Sexe	Club de licence	Fédération	Discipline	Catégorie	Cat A	Cat B
1	ABDOU	Earwyn	H	Lyon Athlétisme (7e)	Athlétisme	Athlétisme	Relève		4 100 €
2	AMARO	Kalyl	H	Lyon Athlétisme (7e)	Athlétisme	Athlétisme	Relève		4 100 €
3	ANDRODIAS	Matthieu	H	Cercle de l'Aviron (HL)	Aviron	Aviron	Elite	7 500 €	
4	BOUCHERON	Hugo	H	Cercle de l'Aviron (HL)	Aviron	Aviron	Elite	7 500 €	
5	BOUYER	Jules	H	Lyon Plongeon Club (9e)	Natation	Plongeon	Relève		4 100 €
6	BROISIN	Jordan	H	Handisport Lyonnais (8e)	Handisport	Para-ski alpin	Sénior		4 100 €
7	CHARLOT	Gaëtan	H	Le Masque de Fer (6e)	Handisport	Para-escrime	Elite	7 500 €	
8	CORMERAIS	Albéric	H	Cercle de l'Aviron (HL)	Aviron	Aviron	Sénior		4 100 €
9	CURZILLAT	Annouck	F	Club Rhodia Vaise section triathlon (9e)	Handisport	Para-triathlon	Elite	7 500 €	

	Nom	Prénom	Sexe	Club de licence	Fédération	Discipline	Catégorie	Cat A	Cat B
10	GIRAUD-GENESTE	Aurélien	H	Association pour le Développement du Roller, du Skate et du BMX (7e)	Roller et Skateboard	Skateboard	Elite	7 500 €	
11	LAFAYE-MARZIOU	Isabelle	F	Club Sportif Charcot section Tennis de Table handi (HL)	Tennis de Table	Handisport	Sénior		4 100 €
12	LANZA	Angéline	F	Lyon Athlétisme (7e)	Handisport	Para-athlétisme	Sénior		4 100 €
13	LAROUÏ	Djenna	F	Patronage Scolaire Laïque de Monchat (3e)	Gymnastique	Gymnastique artistique	Relève		4 100 €
14	LLOVERAS	Alexandre	H	Tandem Club Rhodanien (6e)	Handisport	Para-cyclisme	Elite	7 500 €	
15	MINN	Tom	H	Gym Lyon Métropole (6e)	Gymnastique	Gymnastique	Relève		4 100 €
16	ROBERT-MICHON	Mélina	F	Lyon Athlétisme (7e)	Athlétisme	Disque	Elite	7 500 €	
17	SPICHIGER	Armand	H	Société d'Escrime de Lyon (3e)	Escrime	Escrime	Relève		4 100 €
18	THOMAS	Maxime	H	Club Sportif Charcot section Tennis de Table handi (HL)	Handisport	Para-tennis de table	Elite	7 500 €	
19	TOMMASONE	Cyril	H	Convention Gymnique de Lyon (8e)	Gymnastique	Gymnastique artistique	Elite	7 500 €	
20	ZORZI	Axel	H	Lyon Athlétisme (7e)	Handisport	Para-athlétisme	Relève		4 100 €
21	ARQUE	Samuel	H	Aviron Club Lyon Caluire (Hors Lyon)	Aviron	Aviron	Relève		4 100 €
22	MIELLE	Silane	F	Patronage Scolaire Laïque de Monchat (3e)	Gymnastique	Gymnastique artistique	Relève		4 100 €
23	CESAR	Yojerlin	H	Boxing Lyon United (3e)	Boxe	Boxe	Relève		4 100 €
24	IAFRATE	Sara	F	La Gauloise de Vaise	Haltérophilie	Haltérophilie	Collectif National		4 100 €
								67 500 €	61 500 €

129 000 €

2- Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon, les associations et les sportifs de haut niveau dont les noms figurent dans le tableau joint au rapport, sont approuvées.

3- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

- 4- Le montant total de ces subventions, soit 129 000 euros, sera prélevé sur les crédits inscrits au budget 2021, ligne de crédit 76970, article 65748, fonction 30, programme « SP CLUBS », opération « SPELITE ».

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET